

Informations de base	
<p><b>2017/2634(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme: Guyana et Éthiopie</p> <p>Complétant <a href="#">2013/0025(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers 7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux</p> <p><b>Zone géographique</b></p> <p>Guyane Éthiopie</p>	Procédure terminée - acte délégué rejeté

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0213/2017</a>	17/05/2017	<a href="#">Résumé</a>
Proposition de résolution faisant objection à l'acte délégué		<a href="#">B8-0294/2017</a>	17/05/2017	
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		<a href="#">C(2017)01951</a>	24/03/2017	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2017)511</a>	26/09/2017	